

Image not found or type unknown



Contrôle à la frontière des étrangers quittant la france

Par **charly003**, le **18/05/2011** à **03:50**

Bonjour,
Ne sachant pas si la question a déjà été posée, j'aimerais savoir comment se déroule le contrôle des étrangers quittant le territoire français à l'aéroport. Au point de contrôle à la sortie du territoire français, la police vérifie-t-elle seulement le titre de voyage (passeport) ou vérifie-t-elle la possession d'un titre de séjour (alors que l'étranger quitte la France). Ma question vient de la situation d'un grand ami qui a vécu quelques mois en France sans titre de séjour (primé) et qui souhaite rentrer au pays. Merci de me renseigner sur les problèmes éventuels qu'il peut avoir en cas de contrôle de la possession ou pas du titre de séjour.
MERCI